



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement de l'analyse du taux de calprotectine fécale

Question écrite n° 2370

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le non remboursement de l'analyse du taux de calprotectine fécale. Il s'agit d'une petite protéine dont la norme varie en fonction de l'âge et qui est éliminée par les selles. Son dosage est non invasif puisqu'il constitue en une analyse des selles. L'élévation de son taux est le témoin d'une inflammation intestinale et différentes études ont montré que son taux était corrélé au degré d'inflammation microscopique. Or il est intéressant d'effectuer un dosage à la fois pour aider au diagnostic mais aussi pour évaluer une réponse à un traitement (notamment pour certaines maladies chroniques de l'intestin) ; et cela permet également d'éviter certaines coloscopies de surveillance. Or aujourd'hui, ce dosage n'est pas remboursé par la sécurité sociale, et le patient doit déboursé cinquante euros pour le réaliser. Aussi, elle souhaiterait savoir, eu égard à l'intérêt que ce dosage représente, si elle envisage un remboursement de cet acte.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Constructifs : républicains, UDI, indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2370

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5108

Question retirée le : 26 janvier 2021 (Fin de mandat)